

Rapport  
de la commission sociale et culturelle  
au  
**CONSEIL GENERAL**  
concernant  
les **COMPTES 2019**  
de la ville de Sion

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à 4 reprises pour l'examen des comptes 2019 de la Ville de Sion. Elle a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz (Chef du service des finances) et du Président de la Municipalité M. Philippe Varone le 26 mai 2020 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

Pour l'examen des comptes 2019, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président : Mirailès Christian

Vice-président : Juillerat Olivier

Rapporteur : Amos Jérôme

Membres :  
Johanne Guex  
Isabelle Gianadda  
Jean-Philippe Moren  
Gabriel Mukuna  
Chantal Paladini  
Brigitte Pfister  
Pierre Schüpbach  
Thierry Stalder

## **1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière**

Les comptes 2019 de la ville de Sion ont été examinés dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité de ses 11 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant les comptes 2019 de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil général

## Dicastère 0

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
0	<b>Fonctionnement</b>			54

### Question 1

**Nous trouvons une rubrique « Forêt » dans le patrimoine administratif de la ville. Quelle est la superficie de forêt appartenant à la ville ? Pourquoi ce patrimoine est-il évalué à 1.- ?**

### Réponse

La Ville possède 27 hectares de surfaces boisées dont 14 hectares de forêts denses dans son patrimoine. Ces dernières étant complètement amorties elles apparaissent à Fr. 1.- dans les comptes.

### Réponse de la commission

La commission n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
0	<b>Fonctionnement</b>			57

### Question 2

**Concernant les EPT où sont passés les 4,86 EPT employés du dicastère 2 Econoie, innovation et tourisme ?**

### Réponse

Ce tableau exprime les heures travaillées et rémunérées en EPT à l'aéroport.

La diminution provient de la carence lors d'un changement de personnel temporaire (départ à la retraite, démission) d'une part et d'autre part, de la non-utilisation du personnel auxiliaire qui travaille sur appel. Pour rappel, les vols d'été 2019 en direction de Palma de Majorque ont été annulés par l'entreprise Buchard SA qui n'avait pas trouvé d'avions pour assurer cette destination. L'aéroport travaille avec son personnel auxiliaire en gestion dynamique.

### Réponse de la commission

La commission a pris bonne note de la réponse de la municipalité mais est inquiète quant à l'avenir financier de l'aéroport notamment en raison du Covid-19. La commission attend avec impatience des nouvelles concernant la création de la SA afin d'être au clair sur l'avenir de la gestion de l'aéroport et de son personnel.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
0	Fonctionnement			57

#### Question 3

**Toujours concernant les EPT, pourquoi les postes d'auxiliaires ont autant augmentés entre les comptes et le budget 2019 alors que les EPT ont diminué par rapport au budget?**

### Réponse

Il y a deux raisons principales à cette augmentation des collaborateurs auxiliaires :

1) Engagements d'auxiliaires pour remplacer des collaborateurs-trices absent-e-s :

Par exemple :

- dans la section 110 pour remplacer la secrétaire du juge en congé maternité,
- aux parcs et jardins où un des deux horticulteurs engagés visait à remplacer un collaborateur ayant épuisé son droit aux indemnités
- ou le remplacement au CSU d'une ambulancière en congé non payé depuis juin 2019.

2) Volonté de remplacer des auxiliaires partis en cours d'année par des titulaires. Par exemple, la voirie a titularisé 5 auxiliaires pour remplacer des collaborateurs partis en 2019.

### Réponse de la commission

La commission n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
0	Fonctionnement			47

#### Question 4

**On a constaté une augmentation généralisée des coûts de l'électricité (par exemple à la rubrique : 606.312), est-ce que la ville a chiffré l'impact total sur tous les dicastères de cette augmentation du prix de l'électricité ? De manière générale comment évolue la consommation d'eau, d'énergie et de combustibles ?**

### Réponse

Les rubriques comptables de nature « 312 » enregistrent le coût des consommations d'eau, de chauffage et d'éclairage.

Ces rubriques varient en fonction du volume de consommation, des tarifs, de la date de relevé des compteurs et des conditions météorologiques.

Entre 2018 et 2019, les tarifs ont augmenté d'environ 15% sur le gaz et d'environ 10% sur l'électricité sur les heures creuses (22h-6h).

Le tableau ci-dessous fait ressortir que, globalement, les rubriques « eau, énergie, combustibles » ont augmenté de 5,3% par rapport aux comptes 2018. L'écart est de 9,2% par rapport au budget 2019.

	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart B / C	En %	Ecart C / C	En %
Dicastère 1							
Dicastère 2	114'673	106'000	110'398	4'398	4.1%	-4'275	-3.7%
Dicastère 3	904'761	950'000	976'472	26'472	2.8%	71'711	7.9%
Dicastère 4	83'629	80'500	92'155	11'655	14.5%	8'526	10.2%
Dicastère 5							
Dicastère 6	1'101'452	1'094'000	1'224'106	130'106	11.9%	122'654	11.1%
Dicastère 7	771'737	785'000	809'988	24'988	3.2%	38'251	5.0%
Dicastère 8	746'085	700'000	703'502	3'502	0.5%	-42'583	-5.7%
Dicastère 9	915'466	757'500	968'109	210'609	27.8%	52'643	5.8%
<b>TOTAL</b>	<b>4'637'803</b>	<b>4'473'000</b>	<b>4'884'730</b>	<b>411'730</b>	<b>9.2%</b>	<b>246'927</b>	<b>5.3%</b>

### Réponse de la commission

La commission a bien noté la réponse et espère que la commune essaie d'atteindre une efficacité énergétique pour ses bâtiments et pour ces autres installations.

## Dicastère 1 : Administration générale & Finances

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>101.300</b>		<b>69</b>

### Question 5

**Quelle est la raison de cette augmentation de 24'588.- sur les rétributions des autorités du Conseil général?**

### Réponse

Selon les décomptes transmis en fin d'année 2018 et 2019 par le président du conseil-général, il s'agit essentiellement :

+ 58 séances de groupe

+ 94 séances ad hoc

+ 243 heures de travail

	Somme à verser	Total séances CoGest	Total séances CEU	Total séances CSC	Total séances groupe	Total séances Ad hoc	Total Plénums	Total Bureau	Total Bureau restreint	Heures de travail	Défraiment papier (317)	Frais divers (317)	Indemnité fixe
2018	222'062.70	384	272	146	289	-	377	82	14	680.06	6'000.00	2'410.60	14'600.00
2019	247'658.15	405	247	157	347	94	388	75	27	923.09	6'000.00	1'350.00	14'600.00
Différences	25'595.45	21	-25	11	58	94	11	-7	13	243.03	0.00	-1'060.60	-

### Réponse de la commission

La commission se réjouit de voir qu'elle est plus mise à contribution et que par conséquent on lui attribue plus de responsabilités.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	<b>Fonctionnement</b>	<b>150.426</b>		<b>73</b>

#### Question 6

**N'y aurait-il pas un moyen d'anticiper ce type de revenu/perte ? Peut-on assurer un taux fixe pour les prochaines années ? La ville estime-t-elle que c'est un revenu exceptionnel ?**

#### Réponse

Les dividendes encaissés par la Ville sont généralement stables d'une année à l'autre. Les écarts par rapport aux comptes 2018 et au budget 2019 concernent le dividende supplémentaire versé par l'esr SA. Historiquement, le dividende annuel de ladite société variait entre 3 et 4%. Suite à la fusion avec SIESA, les dividendes 2018 et 2019, comptabilisés avec une année de décalage dans les comptes de la ville, s'élèvent à 9%.

Sur la base des projections de l'esr SA, le budget 2020 a pu être modifié en conséquence.

#### Réponse de la commission

La commission note le caractère exceptionnel du dividende de cette année.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	<b>Fonctionnement</b>	<b>152.400</b>		<b>73</b>

#### Question 7

**La CSC a remarqué une baisse notable de près de 7 %, comment expliquer cette baisse ? Ou en sont les analyses et projections des prochaines rentrées fiscales ? Quelle est l'évolution de la répartition par classe de revenu imposable ? Comment la ville compte-t-elle combler cette baisse de rentrées fiscales ?**

#### Réponse

La baisse de 7%, évoquée ci-dessus, concerne l'impôt sur le bénéfice et le capital. Globalement, au niveau de l'ensemble des impôts encaissés, ces derniers ont diminué de 1,8% par rapport au budget et de 1,4% par rapport aux comptes 2018.

Dans le détail, les comptes 2019 intègrent les correctifs des années fiscales antérieures à 2017, le solde de la taxation 2017, une grande partie de la taxation 2018 et une estimation du solde des recettes à encaisser 2018 ainsi que de l'intégralité de la taxation 2019.

Les comptes publiés varient donc fortement en fonction de nos prévisions pour les taxations à effectuer et surtout les correctifs des années antérieures.

En analysant l'évolution des taxations définitives sur la dernière décennie, nous constatons que les taxations 2012 à 2014 des personnes morales ont été sensiblement plus importantes que les autres années de taxations.

*Avec le décalage entre l'année de taxation et le moment de la taxation définitive (entre 2 et 4 ans pour les personnes morales), l'incidence des taxations 2012 à 2014 a impacté positivement les comptes 2014 à 2017.*

En résumé, cette baisse est davantage liée à des correctifs sur les années antérieures moins avantageux que par le passé qu'à une réelle baisse sur les taxations.

*Il n'en demeure pas moins que les recettes fiscales de notre Ville vont fortement diminuer dès l'entrée en vigueur de la réforme de l'imposition des entreprises.*

#### Réponse de la commission

La commission s'inquiète de voir une baisse continue de ce poste d'autant plus que les prévisions annoncent une forte baisse de revenu (RFFA et Covid-19).

## Dicastère 2 : Economie & Tourisme

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	264.381		84

#### Question 8

**Quelles sont les subventions pour les privés, quel fond est alimenté par ce montant et que doit faire un privé pour obtenir une telle subvention ? Est-ce lié à la rubrique 700.56 P.219 ?**

#### Réponse

Le montant de Fr. 690'000.- permet d'alimenter le fonds d'utilisation rationnelle de l'énergie. Ce dernier a pour but de préfinancer les prochaines subventions allouées aux propriétaires réalisant des investissements afin de diminuer leur consommation d'énergies.

Les buts, les mesures et les conditions d'octroi des subventions figurent dans le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables du 27 mars 2018 ainsi que dans son annexe.

La rubrique 700.56 enregistre les subventions allouées aux rénovations de bâtiments en vieille ville ou figurant dans l'inventaire extra-muros.

**Réponse de la commission**

La commission n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Investissements	266.50		185

**Question 9**

**Le poste consacré au village en bois ne contient aucun montant. Sur le descriptif on peut lire qu'il y a un report, pourquoi est-ce que le poste figure quand même ? Y a-t-il eu d'autres reports d'investissements?**

**Réponse**

Le poste figure quand même car il y a une écriture dans la colonne "comptes 2018". Nous ne pouvons pas parler de report d'investissement, mais d'adaptation de la planification de travaux en fonction des procédures administratives.

**Réponse de la commission**

La commission n'a pas de remarque particulière.

**Dicastère 3 : Education & Culture**

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	320		98

**Question 10**

**Nous observons plusieurs diminutions des charges dans la culture, est ce que la ville de Sion peut disposer du montant économisé pour les années futures? Pourquoi les subventions ont-elles diminué ?**

### Réponse

Sur les 204'046 CHF de charges en moins par rapport au budget 2019, les 6 points suivants en expliquent la très grande partie :

1. 320.301, 320.302, 320.303, 320.304 : Le changement de délégué culturel et la vacance du poste pendant deux mois ont entraîné une diminution de charges de 42'000 CHF.
2. 320.316 : Les redevances d'utilisation SGA des affichages culturels ont été inférieures de 22'000 CHF au budget 2019. La diminution dans la demande des affichages publics mis à disposition par la Ville via la section culture a entraîné cette baisse.
3. 320.319 : Economie de 17'000 CHF dans les frais liés à la galerie de la Grenette et à la promotion culturelle. Cette économie est due à la nature des expositions présentées à la Grenette, notamment à la collaboration avec les Archives de la Ville pour l'exposition Flash de janvier à mars. Elle n'est pas représentative d'une économie à long terme.
4. 320.365 : Le festival Arcades n'a pas eu lieu et l'association a été dissoute, ce qui a provoqué une diminution de charges de 20'000 CHF dans les subventions permanentes.
5. 320.365 : Activités culturelles des écoles : diminution de 23'000 CHF. (cf. question 16)
6. *Les prestations de voiries sont en partie offertes par la Ville aux manifestations culturelles via les travaux publics mais facturées en interne à la section culture. Les besoins ont été moindres que prévus et quelques événements à vocation non-culturelle ont été imputés à d'autres dicastères, correspondant mieux à leurs natures. Diminution de charges de 75'000 CHF.*

*Il est à noter que le montant des subventions ponctuelles (aides à la création et aides à l'animation) a été versé dans son entier, ainsi que les subventions permanentes, exception faite de l'association Arcades. Les subventions aux institutions culturelles n'ont donc pas diminué.*

### Réponse de la commission

La commission est contente de voir qu'il n'y a pas eu de baisse des subventions aux institutions culturelles.

## Dicastère 4 : Affaires sociales

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Fonctionnement	404.300		109

### Question 11

**On observe un gros écart de plus de 80 %, pourquoi avoir budgétisé 3000.- alors que l'année précédente le montant alloué était bien plus faible ?**

### Réponse

Ces jetons de présence concernent la commission consultative de l'intégration.

Les membres, principalement représentants des communautés sises sur le territoire séduinois, perçoivent une contribution de Fr. 70.- pour une séance de deux heures.

S'y ajoute une séance des commissions cantonales et communales de l'intégration qui se déroule en principe un samedi matin (4 heures).

Ainsi le budget ordinaire correspond à Fr. 70.- \* 7 membres \* 3 séances années = Fr. 1'470.- + Fr. 140.- 7 = Fr. 980.-, pour un total de Fr. 2'450.-. auquel s'ajoutent les frais de déplacement des membres à la séance des commissions cantonales et communales qui s'organisent dans différentes villes ou communes du Valais.

En 2019, la commission communale s'est réunie à 2 reprises avec au total 8 participants.

Les membres des communautés séduinoises n'ont pas participé à la séance des commissions cantonales et communales.

Par conséquent, le budget en question a été sous-utilisé.

#### Réponse de la commission

La commission regrette qu'il n'y ait pas plus de participants issus des communautés à cette commission de l'intégration. La CSC encourage la municipalité à trouver un moyen pour motiver les communautés à s'investir dans cette commission de l'intégration.

## Dicastère 5 : Sécurité publique

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	500.		119

#### Question 12

**Concernant les amendes, on constate une baisse du nombre de places de parcs en surface, est-ce que la ville de Sion prévoit de ce fait une baisse de revenu lié aux contraventions?**

#### Réponse

*Le contrôle du stationnement par la PRVC sur l'ensemble de son territoire ne sera que peu impacté par la diminution du nombre de places en surface de la Ville de Sion.*

#### Réponse de la commission

La commission n'a pas de remarque.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	<b>Fonctionnement</b>	<b>506.469</b>		<b>122</b>

#### Question 13

**Où en sont les négociations avec l'OCVS, est-ce que ce montant se voue à une perpétuelle insuffisance ou pourra-t-on un jour le voir augmenter ?**

#### Réponse

*Le dossier des ambulances est actuellement (mai 2020) en discussion avec l'Etat du Valais (SSP), avec pour objectif reconnu le maintien du CSU de Sion à la condition explicite d'obtenir des subventions permettant une neutralité des coûts.*

#### Réponse de la commission

La commission se réjouit de voir ce dossier aboutir.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	<b>Fonctionnement</b>	<b>500.</b>		<b>120</b>

#### Question 14

**Comment se fait-il qu'il y ait autant d'excédent de charge pour le contrôle des habitants ?**

#### Réponse

L'office effectue de nombreuses tâches exigées par la législation tant fédérale que cantonale, sans pour autant qu'elles soient rétribuées ou facturables:

- Travaux en lien avec les votations populaires et les élections, mise sous plis et dépouillement compris
- Contrôles par l'agent-enquêteur

- Auditions requises par le service cantonal de la population et des migrations (vérification des conditions de séjour ou de leur intégration en vue de la délivrance ou de la prolongation de permis de séjour)
- Tenue de registres et la transmission des données pour les instances cantonales et fédérales
- Assistance administrative diverse (renseignements aux caisses maladie, tribunaux, caisses de compensation, institutions de prévoyance etc...)
- Fourniture de données aux services communaux
- Demandes de renseignements divers

*Les émoluments perçus sont pour la quasi-totalité d'entre eux fixés dans la législation fédérale ou cantonale, sans marge de manœuvre pour les communes.*

### Réponse de la commission

La commission prend note de la réponse de la ville et n'a pas de remarque.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	<b>Investissements</b>	<b>500.365</b>		<b>259</b>

### Question 15

### Qu'est-ce que le Naca8 ?

### Réponse

Naca8 est une association à but non lucratif créée dans le but d'initier un projet (Valou) consistant en la création d'une peluche portant un uniforme d'ambulancier et d'une brochure ludique permettant d'expliquer aux enfants les étapes de la prise en charge du patient. L'objectif est de dédramatiser cette étape, de commenter certains gestes médicaux et de donner quelques conseils de comportement à adopter en situation d'urgence, comme par exemple l'appel au 144.

*Il est de coutume au niveau suisse de remettre aux enfants transportés en ambulance une peluche dans le but de le rassurer et d'apporter un élément considéré comme positif dans la prise en charge. Le centre de secours et d'urgence (CSU) utilise aujourd'hui de vieilles peluches qui lui ont été données gracieusement qui se trouvent dans un état de délabrement certain. Le soutien à l'association permet notamment d'acquérir ce produit à prix coûtant et de valoriser l'image de la Ville grâce au livret.*

### Réponse de la commission

La commission n'a pas de remarque particulière.

## Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	<b>Fonctionnement</b>	<b>606</b>		<b>135</b>

### Question 16

**Les différents articles parus dans Le Nouvelliste (01.05.2020) à propos des STEP valaisannes nous ont sensibilisé au respect de la législation sur la protection des eaux. Quelle est la situation des STEP de la commune ?**

### Réponse

Les articles du Nouvelliste parus dernièrement visaient plutôt quelques Steps du Haut-Valais qui ont des difficultés à traiter leurs eaux usées.

Les Steps de Sion ont un taux d'épuration sur la charge organique reçue de plus de 90% (le taux exigé est de 85%). Idem pour le traitement du phosphore (89%). Les Steps de Sion se situent dans la colonne des bons, voire des très bons élèves, au niveau cantonal.

Il est également à relever que la norme de rejet sur le traitement du phosphore est de 0,8 mg/l au niveau fédéral et de 0,3 mg/l au niveau cantonal. Cette norme cantonale est beaucoup plus restrictive que la norme fédérale. C'est pour cela qu'il n'est pas toujours possible de respecter cette norme avec les bassins biologiques que nous disposons à la Step de Châteauneuf (pas de filtration à la sortie sur les eaux traitées).

Les eaux claires parasites totales (ECP : eaux de pluie, de fonte de neige, de drainage, d'infiltration de la nappe) nous posent des problèmes récurrents pour l'épuration des eaux car elles nous diluent les eaux. Il y a env. 60% d'ECP dans nos Steps. La Cipel aimerait ramener cette part d'ECP à 30%. Un effort considérable a déjà été fait de la part de la commune de Sion depuis plusieurs années en effectuant un PGEE (plan général d'évacuation des eaux). Plusieurs millions ont été injectés pour la réhabilitation de conduites, de regards et de nouvelles zones pour améliorer le réseau séparatif et pour l'évacuation des eaux claires dans le milieu récepteur. Par exemple, la station de pompage des Berges a été construite pour décharger une partie des eaux de pluie de la Municipalité (coût env. Fr. 16 millions) afin d'éviter les inondations sur l'Avenue de France et afin de décharger une partie du réseau d'eaux usées qui est acheminé vers la Step de Châteauneuf.

#### Step de Châteauneuf

Ces prochaines décennies, plusieurs millions de francs devront être réinjectés pour continuer d'améliorer notre réseau et diminuer les ECP.

Depuis l'an 2000, la Step de Châteauneuf a beaucoup investi pour la réhabilitation du traitement des boues (digestion, évacuation des boues, revalorisation du gaz, etc.). Elle a également assaini les bétons, les armatures métalliques et les joints des bassins biologiques.

À l'avenir, la Step de Châteauneuf devra traiter les micropolluants. L'échéance est prévue en 2040. Le projet devra être déposé avant 2035 pour toucher les subventions (subvention de l'État à hauteur de 95% pour le traitement des micropolluants uniquement). Le traitement de l'azote devra également être étudié, ce qui améliorera encore l'efficacité de la Step de Châteauneuf. Une pré-étude devrait commencer à l'horizon 2023-2024 pour savoir quel sera le procédé adéquat pour le traitement des micropolluants (médicaments, produits phytosanitaires, etc.).

Aucun chiffre n'a été articulé pour le moment mais les investissements futurs devraient avoisiner les 25 millions de francs. Pour le traitement des micropolluants, les coûts à hauteur de 5 millions seront

subventionnés à 95 % et pour le traitement de l'azote, les coûts à hauteur de 20 millions seront subventionnés à 30 %.

### Step de Chandoline

La réhabilitation de la Step de Chandoline, permettant également d'améliorer le traitement des eaux usées, a débuté en 2014 et durera jusqu'à la fin 2022. La première phase des travaux est terminée (relevage, prétraitement, digestion, décantation primaire, traitement des boues, évacuation des boues). La deuxième phase devrait recommencer fin 2020 (traitement biologique et de l'azote). Le traitement de l'azote sera ainsi grandement amélioré. Le coût total est devisé à Fr. 27 millions.

Il est précisé que la Step de Chandoline n'est pas assujettie à l'obligation fédérale du traitement des micropolluants.

Dès 2023, la commune d'Ayent sera raccordée sur la Step de Chandoline.

### Réponse de la commission

La CSC remercie le service pour la qualité et l'exhaustivité de sa réponse.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissements	601.50		209

### Question 17

**Concernant les pistes cyclables, quels travaux ont été effectués exactement ? Quel projet a été reporté ? Est-il possible de reporter sur l'année prochaine le solde restant ?**

### Réponse

En 2019, le tronçon reliant l'avenue du Grand-Champsec et la route de Préjeux a été réalisé, ainsi que les nouveaux cheminements cyclables traversant le secteur de l'Institut Kurt Bösch.

En principe il n'y a pas de report possible d'une année sur l'autre.

### Réponse de la commission

La commission regrette de voir si peu d'évolution du développement du réseau des pistes cyclables sédunoises alors que la ville de Sion a du retard dans ce domaine comparé aux autres villes suisses. De plus, elle trouve dommageable de ne pas avoir utilisé totalement un budget déjà très faible.

**Dicastère 7 : Bâtiments et constructions**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>			

**Question**

**Réponse**

**Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>			<b>262</b>

**Question 18**

**Concernant les navettes autonomes, nous constatons une augmentation constante de ce montant. Quels sont les bénéfices que la ville en a retirés ?**

**Réponse**

Les navettes autonomes 2019 ont été facturées à la ville de Sion pour un montant de 363'100 CHF.

La subvention cantonale 2019 s'est élevée à : CHF 200'000 CHF

La subvention d'OIKEN 2019 s'est élevée à : 65'000 CHF

Les navettes autonomes sont un laboratoire de recherche unique qui a permis de tester plusieurs projets dont :

- L'intégration des véhicules autonomes dans l'espace public
- L'acceptation des véhicules autonomes par les passagers
- Les risques perçus par les utilisateurs

- La conception d'un service de transport public autonome
- La communication entre les piétons et les véhicules autonomes

Recherches en cours :

- Perception des véhicules autonomes en Suisse (en collaboration entre la HES-SO Valais et l'ETHZ)
- Comment améliorer l'autonomie des personnes en situation de handicap grâce aux véhicules autonomes ? (HES-SO Valais)

Recherche à venir :

- participation au projet européen AVENUE (avec Uvrier comme site de répliation)

Projet pilote d'Uvrier, intérêt de la démarche :

- Contexte nouveau d'un quartier d'habitation de type maisons individuelles
- Innovation technologiques en matière de transport à la demande
- Uvrier est un site apaisé et plus adapté aux navettes actuelles
- Plusieurs centres d'intérêts : gare CFF / centre commercial / école / vieux village
- Intégration d'un projet européen «Avenue»
- Nouveau coup de projecteur médiatique sur la région de Sion qui est toujours à la pointe au niveau des expérimentations de véhicules autonomes

Ces projets/recherches participent à mettre en valeur la ville de Sion et son aspect innovant dans les technologies de la conduite autonome.

Réponse de la commission

La CSC remercie la ville pour sa réponse. Cependant, depuis plusieurs années on nous vante les mérites technologiques et innovants de ce projet, sans grand rapport avec la mobilité. Ce projet devrait dès lors se trouver plutôt dans le dicastère économie, tourisme et innovation. La CSC préférerait que le montant dévolu à ce projet soit alloué aux pistes cyclables et aux bus sédunois qui amènent une réelle plus-value aux citoyens en terme de mobilité.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856.366		157

Question 18

**Est-ce que ce montant ne devrait pas être augmenté au budget ? Il est chaque année dépassé.**

### Réponse

Pour ce poste, le Conseil municipal a souhaité fixer un montant au budget et les réévaluer au besoin en cours d'année.

### Réponse de la commission

La commission constate que le vélo, électrique ou standard, rencontre un fort succès actuellement. La CSC ne comprend pas la différence que fait la ville entre le vélo électrique et standard pour l'attribution d'une subvention et propose d'adapter le montant individuel à la baisse afin de l'allouer à toutes les gammes de vélos, électriques ou non.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	<b>Fonctionnement</b>	<b>852.311</b>		<b>157</b>

### Question 19

**Qui décide du choix du mobilier urbain (gros pots jaunes aux Condémines) ? Comment se fait-il que sur l'achat de mobilier on puisse dépasser le budget de près de 50'000.- ?**

- Le choix du mobilier urbain est soumis, modifié, validé par le Conseil municipal.
- La rubrique comprend non seulement l'achat de mobilier urbain mais également l'achat de matériel, d'outillage et de véhicules pour lesquels des besoins supplémentaires ont été nécessaires en 2019.

### Réponse de la commission

La commission souhaite vivement que le commerce local et l'artisanat soient favorisés.

**Concernant le jardin public de Bramois, nous avons remarqué qu'une annexe était en cours de construction, est-ce que cette installation est prévue dans le budget initial ?**

Les aménagements prévus à l'ouest étaient initialement prévus à l'est mais il s'est avéré que la surface rénovée sera totalement occupée par l'école primaire pour ses besoins.

### Réponse de la commission

La commission n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	<b>Investissements</b>	<b>856.58</b>		<b>228</b>

**Question 20**

**Quels sont les compléments à fournir à la Confédération pour le projet de liaison plaine-montagne ? Où en est le dossier ?**

**Réponse**

La demande de concession et d'approbation des plans conforme au droit des installations du transport à câbles a été déposée le 21 août 2019 auprès de l'Office fédéral des transports (OFT).

Par courrier du 28 janvier 2020, l'OFT nous a informé de l'ouverture de la procédure de concession et d'autorisation de construire du projet de construction de la nouvelle télécabine "Sion-Les Mayens de l'Hôpital".

La prochaine étape, la mise à l'enquête publique, débutera dès l'approbation du concept de piquetage et l'autorisation de piquetage par l'OFT.

**Réponse de la commission**

La commission n'a pas de remarque particulière.

**Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs**

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Fonctionnement	903		168

**Question 21**

**Chaque année nous faisons des investissements qui au total forment un montant très important. Serait-il possible d'évaluer le montant nécessaire au bon fonctionnement, à long terme, de cette infrastructure ? Quelle est la vision de la ville de Sion vis-à-vis de cette situation ?**

**Réponse**

Cette rubrique de fonctionnement concerne la patinoire de l'Ancien Stand, la patinoire et le jardin de Tourbillon. Nous partons du principe que la question porte sur la patinoire de Tourbillon.

Pour rappel, un changement pour la machinerie de production de froid a été fait sans frais pour la Ville. Celle-ci est au bénéfice d'une garantie.

A ce jour, la suite prévue et annoncée des travaux inscrits au budget implique la réfection de la piste par la construction d'un fond de forme solide. Par ailleurs et dans l'intervalle, la Ville attend une réponse du prestataire de production de froid quant aux pannes survenues durant la saison afin de résoudre les

problèmes avant la prochaine saison et par conséquent la signature de la réception d'ouvrage qui libérera, condition sine qua non, l'acompte final.

Dans une vision plus générale, à court et moyen terme, en raison des hausses des moyennes de températures et le très fort rayonnement sur la surface de glace pouvant atteindre plus de 25 degrés à certains moments de la journée (!) ces dernières saisons, un montant d'étude pour la pose d'un toit sur la surface de glace à l'instar d'autres patinoires de plaine en Suisse sera proposé dans le cadre de l'élaboration de la prochaine planification financière. Il n'est pour l'heure pas possible de communiquer un chiffre sur ce montant nécessaire et sur lequel le dicastère Bâtiments & Construction planchera prochainement.

Dans sa vision à long terme, tenant compte du projet de liaison plaine-montagne et des changements climatiques, la Ville a débuté un questionnement quant à la localisation du jardin des neiges. D'ici-là, ces deux installations - patinoire et jardin des neiges - étant intimement liées par l'apport de neiges au jardin provenant du rejet de la surfaceuse à glace, la pérennité à moyen terme doit être maintenue.

### Réponse de la commission

La commission n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	<b>Fonctionnement</b>			<b>233</b>

### Question 22

**Pourquoi la candidature Sion2026 figure encore dans les comptes de la ville. Reste-t-il encore des amortissements à payer ?**

### Réponse

La page 233 mentionne, entre autre et pour mémoire, les montants engagés et reçus en 2018.

La participation communale à la candidature Sion 2026 est amortie, via le compte de fonctionnement, à un taux d'amortissement de 25%.

### Réponse de la commission

La commission n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	<b>Fonctionnement</b>	<b>900.390</b>		<b>165</b>

**Question 23**

**Nous observons une augmentation de 120'000.-. A quoi correspond ce montant ? Pouvons-nous avoir le détail ?**

**Réponse**

Il s'agit de l'augmentation des prestations internes de la Voirie municipale relatives aux manifestations sportives, jeunesse et loisirs. Il a été tenu compte de cette augmentation puisque le montant de cette rubrique a été augmenté de Fr. 100'000.- au budget 2020.

**Réponse de la commission**

La commission n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Fonctionnement	907.301		169

**Question 24**

**Est-ce qu'il y a eu une augmentation du nombre de postes ? Nous avons constaté une augmentation de 53'000.-.**

**Réponse**

Non, il n'y a pas d'augmentation de poste, les offres et fréquentations ont augmenté, notamment en lien avec le Tipi Terrain d'Aventure, les Sédun'estivales et l'accompagnement général, et par conséquent le recours à des heures de moniteurs ou stagiaires.

**Réponse de la commission**

La commission n'a pas de remarque particulière.

### 3. Conclusion de la commission et vote final

La commission a analysé sous l'angle social et culturelle les comptes 2019 de la ville et salue la bonne tenue de ceux-ci.

Cependant, la CSC tient à rappeler ici que la ville a un retard important par rapport à d'autres villes en ce qui concerne le développement des pistes cyclables. En effet, la commission a remarqué avec un certain étonnement que le montant budgétisé pour celles-ci n'avait pas totalement été utilisé. La CSC trouve ceci dommageable pour les citoyens sachant que le Conseil général a voté pour une augmentation des infrastructures cyclables sur le territoire de la commune.

De plus, l'aéroport reste depuis de nombreuses années un sujet important en attente. En effet, ce poste coûte énormément à la ville. La commission encourage vivement la municipalité à trouver une solution pour la création d'une SA permettant une gestion plus adaptée à nos comptes.

Enfin, la baisse des recettes fiscales nous inquiète fortement. Bien que la votation sur la RFFA ait eu lieu en début d'année 2019, la ville semble toujours naviguer à vue face à cette problématique. De plus, nous pouvons sans peine imaginer la fonte supplémentaire des rentrées fiscales, le Covid-19 ayant sévit en cette année 2020. Tout ceci annonce des années à venir relativement difficiles pour la municipalité.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité de ses 11 membres présents, le budget 2019 de la Municipalité de Sion.

**Le président :**

Christian Mirailès



**Le rapporteur :**

Amos Jérôme



Sion, le 4 juin 2020

